

**Entretien avec Michel Duchein par Angelica Marques  
(École nationale des chartes, le 17 juin 2015)**

*Angelica Alves da Cunha Marques est une archiviste brésilienne qui enseigne dans le cours d'Archivistique de l'Université de Brasilia (UnB). Elle a conduit une partie de son post-doctorat à l'École nationale des chartes (ENC), sous la direction de la professeure Christine Nougaret. Le but de sa recherche a été de comprendre les processus d'internationalisation de l'archivistique, plus précisément les contributions des Français à l'institutionnalisation de l'archivistique au Brésil. Ainsi, l'une des étapes de son travail a été d'identifier et de justifier la participation de spécialistes français au Brésil, en particulier depuis 1959, lorsqu'un accord de coopération technique et administrative entre les deux pays a été signé. Au cours de son doctorat, elle a mené des recherches qui portaient sur les contributions françaises aux domaines des archives et de l'archivistique brésilienne. C'est la raison pour laquelle, elle a rencontré le M. Michel Duchein à l'École des chartes le 17 juin 2015, pour un entretien d'1h30 et qui est désormais partagé avec la communauté archivistique internationale.*

MICHEL DUCHEIN : Je vais vous dire tout d'abord quelle est ma relation avec le Brésil et les limites de mes connaissances. Je suis allé pour la première fois au Brésil en 1975 pour l'Unesco. Ma mission, à la demande du gouvernement du Brésil, était d'examiner comment fonctionnaient les archives d'État, municipales et autres. Je ne connaissais pas du tout le Brésil à ce moment-là. J'y suis resté trois semaines. Je suis allé à São Paulo, à Rio de Janeiro, à Belo Horizonte et à Brasilia où j'ai rencontré l'architecte Niemeyer<sup>1</sup> qui devait construire le bâtiment des Archives nationales – je dois dire que les bâtiments d'Archives, c'était ma spécialité en France. J'ai ensuite rendu mon rapport à l'Unesco et je pense que tout ce que vous pouvez me demander à ce sujet y figure.<sup>2</sup>

ANGELICA MARQUES : Qui était à l'origine de votre mission?

MICHEL DUCHEIN : C'était l'ambassadeur du Brésil à l'Unesco, M. Paulo Carneiro<sup>3</sup>. C'était déjà un vieux monsieur à ce moment-là, mais un homme tout à fait remarquable, un « grand monsieur » comme on dit en France. C'est lui qui par la suite m'a demandé de revenir au Brésil pour voir comment les choses évoluaient. Je suis donc retourné en 1979 à São Paulo et Rio de Janeiro, à nouveau en 1982, à la demande de la directrice des Archives Mme Celina Moreira Franco<sup>4</sup>, enfin en 1987 pour donner quelques conférences. Mes missions ont toujours porté sur un point précis.

ANGELICA MARQUES : Vous êtes-vous occupé de l'enseignement archivistique ?

MICHEL DUCHEIN : Non, pas spécialement. Je me suis plutôt occupé de l'organisation administrative, de préparer une loi sur les archives. Il n'y avait pas de loi fédérale sur les archives et chaque État gérât ses archives librement, en particulier à

---

<sup>1</sup> Oscar Niemeyer (1907-2012), architecte brésilien de renommée internationale.

<sup>2</sup> DUCHEIN, Michel, *République fédérative du Brésil. Organisation des archives : rapport technique*. Paris, UNESCO, 1978 (rapport PP/1977-78/5.1.5).

<sup>3</sup> Paulo Estevão Berredo Carneiro (1901-1982) a été l'ambassadeur du Brésil auprès de l'UNESCO de 1946 à 1958 (<http://www.academia.org.br/academicos/paulo-carneiro/discurso-de-recepcao>, le 29 nov. 2017).

<sup>4</sup> Celina Vargas do Amaral Peixoto a été directrice des Archives nationales du Brésil de 1980 à 1990.

São Paulo avec l'archiviste très sympathique José Sebastião Witter<sup>5</sup>. Il a été mon premier contact au Brésil. Pour ce qui est de l'enseignement archivistique, j'avais ma formation française, j'avais aussi beaucoup travaillé en liaison avec l'Angleterre, parce que je parle l'anglais beaucoup mieux que le portugais ! De sorte que j'avais un peu d'expérience sur la façon dont on enseignait l'archivistique dans différents pays. Mais, à cette époque-là, 1975, l'archivistique était quelque chose de tout nouveau en France. Cela vous paraît extraordinaire, parce qu'on s'occupe des archives depuis très longtemps. Mais il n'y avait pas une science appelée « l'archivistique ». C'était plutôt une pratique. Et à l'École des chartes – qui n'était pas située là où nous sommes, mais dans les anciens locaux en Sorbonne – on nous parlait de paléographie, de diplomatique, de chronologie, que sais-je encore, d'archéologie, mais le mot archivistique n'existait pas. Quand j'ai été nommé archiviste, en sortant de l'École des chartes, en 1949, je savais ce qu'était le respect des fonds, je savais ce qu'était un versement d'archives, mais je ne savais pas du tout quelle était la doctrine derrière tout cela. Ce sont les archivistes – en France comme dans d'autres pays, dans les années 1950-1970 – qui ont réfléchi à tous ces sujets et qui ont créé, si j'ose dire, la doctrine archivistique. Le résultat en France est le *Manuel d'archivistique*, publié en 1970.<sup>6</sup> En gros, l'archivistique de 1975-1980 c'est le *Manuel d'archivistique*. J'étais le rédacteur en chef de ce manuel. Je n'ai pas écrit tout, bien sûr, mais c'est moi qui ai fait le plan et donné la vue d'ensemble, en lien avec le directeur de l'École des chartes de l'époque Pierre Marot<sup>7</sup>, et d'un professeur de l'École des chartes, décédé lui aussi, Robert-Henri Bautier<sup>8</sup>. Vous avez probablement entendu parler de lui.

ANGELICA MARQUES : Bautier, oui, bien sûr.

MICHEL DUCHEIN : Robert-Henri Bautier, qui était un très bon ami, était un peu plus âgé que moi de deux ou trois ans. C'est un de ceux qui ont beaucoup réfléchi aux archives, à l'archivistique. L'archivistique française est en grande partie née de la réflexion de Robert-Henri Bautier. À partir de ce moment-là, tous les pays, d'Europe d'abord et puis aussi en dehors de l'Europe, ont réfléchi à ces problèmes, pour deux ou trois raisons, et je crois que c'est cela qui a donné naissance à l'archivistique en tant que science. La première raison, c'est la masse énorme des archives produites par la deuxième guerre mondiale. Que ce soit aux États-Unis bien sûr, en Angleterre, en Allemagne, en France, pour ne citer que ces pays-là, en Italie aussi, en Russie (mais à l'époque, on n'avait pas beaucoup de relations avec l'URSS), on s'est trouvé face à des masses énormes d'archives qu'on n'avait jamais vues auparavant, avec des problèmes juridiques nouveaux en raison de la nature des sujets concernés : le massacre des juifs, par exemple, les camps de concentration. Alors, que fallait-il faire de ces archives ? Fallait-il les garder ? ou les cacher ?

---

<sup>5</sup> José Sebastião Witter (1936-2017), historien, a dirigé les Archives publiques de l'État de São Paulo de 1977 à 1987 (<http://revistapesquisa.fapesp.br/2014/07/10/historiador-jose-sebastiao-witter-morre-aos-81-anos/>, le 29 nov. 2017).

<sup>6</sup> Direction des Archives de France, *Manuel d'archivistique. Théorie et pratique des archives publiques en France*, ouvrage élaboré par l'Association des archivistes français, Paris, SEVPEN, 1970

<sup>7</sup> Pierre Marot (1900-1992), archiviste paléographe, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, directeur de l'École nationale des chartes de 1954 à 1970 ([http://data.bnf.fr/11914665/pierre\\_marot/](http://data.bnf.fr/11914665/pierre_marot/), le 29 nov. 2017).

<sup>8</sup> Robert-Henri Bautier (1922-2010), archiviste paléographe, professeur de diplomatique et d'archivistique médiévales à l'École nationale des chartes de 1961 à 1990 (<http://data.bnf.fr/search?term=Robert-Henri+Bautier>, le 29 nov. 2017).

ANGELICA MARQUES : En effet, c'était un problème nouveau pour les archivistes.

MICHEL DUCHEIN : On a créé une commission franco-allemande avec des archivistes français et allemands qui travaillaient ensemble, pour savoir ce qu'on allait faire, parce que les Allemands avaient des archives qu'ils avaient volées en France, et les Français des archives prises en Allemagne. C'est cela qu'il faut avoir en tête. Quand on parlait d'archivistique, c'était cela le problème, beaucoup plus que les archives du Moyen Age, tandis qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, quand on a commencé à parler des archives, on s'intéressait aux archives de l'Ancien Régime et du Moyen Age. Mes professeurs, quand ils parlaient archives, parlaient parchemins du Moyen Age, écritures anciennes, c'était cela un archiviste.

ANGELICA MARQUES : On s'intéressait plus aux archives médiévales qu'aux archives contemporaines?

MICHEL DUCHEIN : Exactement. Tandis que dans les années 60, ce dont on parlait, c'était les archives les plus récentes, les archives de la guerre. Cela est la première des raisons. La deuxième raison du changement, c'est la libéralisation de la communication.

ANGELICA MARQUES : La question de l'accès aux archives ?

MICHEL DUCHEIN : En effet. En France, la plupart des archives n'étaient communicables qu'au bout de cinquante, soixante-dix ans, et même certaines au bout de cent ans. C'était la vieille tradition du XIX<sup>e</sup> siècle. Les archives, ce n'était pas destiné au grand public, mais aux chercheurs, aux historiens. Et puis, tout d'un coup, dans ces années-là, années de la démocratie en Occident, en Angleterre d'abord, en France et en Allemagne, après la chute d'Hitler, il y a eu ce besoin démocratique de savoir ce que disent les archives. Les archivistes se sont alors trouvés devant une demande de communication qui était inédite. C'est le deuxième aspect de la nouvelle archivistique. Et puis la troisième nouveauté, c'est la question des bâtiments. Toutes les archives à cette époque-là étaient conservées dans des vieux bâtiments, qui étaient souvent des bâtiments historiques, très beaux, comme les Archives nationales. Vous êtes déjà allée aux Archives nationales ?

ANGELICA MARQUES : Ici, à Paris ? Oui, pour une exposition.

MICHEL DUCHEIN : Les Archives nationales de France étaient, depuis 1808, au Palais Soubise, là où elles sont encore en partie. On manquait de place, on était obligé de détruire beaucoup de documents parce qu'on ne pouvait pas tout conserver. C'est le troisième point de l'évolution de l'archivistique.

ANGELICA MARQUES : Décider ce qu'on devrait conserver et ce qu'on pourrait détruire ?

MICHEL DUCHEIN : C'est, en effet, devenu un des points principaux de l'archivistique. Mais c'était une chose dont on ne parlait guère auparavant. Elimination cela veut dire relations avec les services qui produisent les archives. L'archivistique est devenue une relation contractuelle entre les archivistes et les producteurs d'archives.

ANGELICA MARQUES : Pour les archivistes d'aujourd'hui, c'est fondamental en effet.

MICHEL DUCHEIN : La quatrième nouveauté, qui est venue un peu plus tard, c'est l'informatique. Tout d'un coup, au lieu de papiers, on a eu des documents électroniques et c'était une révolution complète.

ANGELICA MARQUES : C'est même au cœur de l'archivistique actuelle.

MICHEL DUCHEIN : Je dois dire que cela je ne l'ai pas vécu. Parce que je suis âgé, comme vous pouvez le voir, et cette vraie révolution de l'informatique, de l'électronique, s'est faite après mon départ. Quand j'ai quitté les Archives, les archives étaient encore en grande majorité des archives papiers. Il commençait à y avoir des archives électroniques, mais ce n'était pas encore le vrai problème. Voilà, grosso modo, comment je vois l'évolution de l'archivistique, qui s'est produite dans tous les pays, bien entendu. Certains ont été plus rapides que d'autres. D'autres ont été un peu plus traditionnels et cela se sent encore maintenant. Le pays qui était le plus dynamique, c'était les États-Unis. Pour toute sorte de raisons, d'abord parce que c'était un pays riche, qui dominait vraiment le monde occidental... Quand on voulait voir quelque chose de nouveau, ou bien de novateur, on disait « alors, allez aux États-Unis ». Et puis surtout, les États-Unis n'avaient pas ces archives anciennes, comme nous les avons. Je me rappelle, quand je suis devenu archiviste, à ma sortie de l'École des chartes, en 1949, quand j'ai dit à ma famille, autour de moi : « voilà, je suis archiviste », on m'a dit : « Oh ! Alors tu vas lire les parchemins du Moyen Age ? » Parce que c'était cela les archives, dans l'esprit de tout le monde. Et quand j'ai été nommé dans mon premier poste – à Limoges –, je me suis aperçu que les archives du Moyen Age étaient déjà classées, donc tout ce que je pouvais faire c'était de les communiquer quand on me les demandait. Mais en revanche, je me suis trouvé avec une masse d'archives de la guerre. En 1949, la guerre était finie depuis 4 ans, c'était encore tout récent. Je me suis trouvé face à des gens qui ne savaient pas quoi en faire, et moi, je ne savais pas quoi en faire non plus. Savez-vous comment est née l'archivistique moderne ? C'est à cette époque que les États-Unis ont créé ce qu'on appelle le *records management*, chose qui n'existait pas du tout alors chez nous. J'ai rencontré à ce moment-là des archivistes des États-Unis. Ma carrière a été facilitée par le fait que je parlais anglais, ce qui n'était pas le cas de tout le monde.

ANGELICA MARQUES : Vous avez connu Schellenberg ?<sup>9</sup>

MICHEL DUCHEIN : Pas personnellement, mais ses livres étaient déjà célèbres dans le monde archivistique. Et puis l'Angleterre a suivi aussi sur le *records management*. C'est l'Angleterre qui, je crois, a fait la première expérience de dépôt intermédiaire. Cela, c'était tout à fait une nouveauté. C'est-à-dire un bâtiment dans lequel on mettait des archives qui n'étaient plus utiles à l'administration productrice, mais qui n'étaient pas encore communicables au public. Je ne sais pas ce qu'est devenu ce premier dépôt intermédiaire en Angleterre. À l'époque, il était dans une ancienne usine d'armement, pas très loin de Londres. On a mis là toutes les archives, en particulier celles de l'époque de la guerre, les archives du ravitaillement, les archives de la défense civile, tout ce que vous pouvez imaginer des administrations de guerre. Le nom me revient : la

---

<sup>9</sup> Theodore Roosevelt Schellenberg (1903-1970), archiviste nord-américain, a effectué une mission au Brésil en 1960, à l'invitation des Archives nationales du Brésil.

ville s'appelait Hayes. Je ne sais pas si ce bâtiment existe encore. Alors nos amis les archivistes britanniques se sont mis à réfléchir en disant : « Que va-t-on conserver ? Que va-t-on détruire ? Que va-t-on échantillonner ? », c'est-à-dire garder seulement une partie représentative grâce à l'échantillonnage alphabétique ou chronologique, toutes choses qui maintenant sont courantes. Et c'est en nous inspirant de cette expérience que nous avons créé le grand dépôt de pré- archivage de Fontainebleau.

ANGELICA MARQUES : Fontainebleau s'est inspiré de l'expérience anglaise ?

MICHEL DUCHEIN : Tout à fait. D'ailleurs, il y en a une preuve. L'Unesco a publié en 1974 une brochure qui s'appelle *Organisation de pré-archivage*<sup>10</sup> et c'est une brochure franco-britannique. Elle a été écrite en France par Guy Duboscq, et en Angleterre par A. W. Wables. Le titre anglais est *The Organisation of Intermediate Records Storage*.<sup>11</sup>

ANGELICA MARQUES : Cela fait partie de l'archivistique moderne.

MICHEL DUCHEIN : En effet, c'est comme cela que s'est fabriquée l'archivistique. Tel était l'état des choses quand que je suis parti au Brésil. Cela me rappelle que j'ai commis des erreurs dans ce pays. Parce que, manquant d'expérience brésilienne, j'avais imaginé un système beaucoup plus centralisé, en oubliant que le Brésil est une fédération. Dans mon projet, j'avais donné aux Archives fédérales, ou nationales, une autorité sur les Archives des États, et on m'a répondu : « Non, ce n'est pas possible parce que ce n'est pas conforme à la Constitution. » Vous voyez à quel point il ne faut pas prendre ma mission au Brésil comme une réussite, j'ai commis des erreurs. Mais, j'ai tâché d'appliquer là-bas les règles de pré-archivage, de tri, etc. Et puis j'ai abordé la question des bâtiments : c'est seulement à partir du moment où on sait à quoi sert un bâtiment d'archives que cela devient un problème d'ingénieur et d'architecte. J'ai écrit en 1966 un livre qui s'appelle *Les bâtiments et équipements d'archives*<sup>12</sup> et qui était, je crois, le premier sur ce sujet. Jusqu'alors, quand on construisait un bâtiment d'archives, c'était comme une espèce de bibliothèque : on mettait les rayonnages, et puis des bureaux, et puis c'est tout. Mais, avec les nouvelles techniques, le pré-archivage, la communication contrôlée, il fallait prévoir des salles de lecture, il fallait prévoir des salles de tri, des locaux pour entreposer les archives à l'arrivée, etc. Au Brésil, je suis beaucoup intervenu à ce sujet-là. C'est pour cela que j'ai rencontré Oscar Niemeyer, qui à l'époque devait construire les Archives nationales à Brasilia. Finalement, cela ne s'est pas fait, je crois.

ANGELICA MARQUES: Oui, il y a aujourd'hui une place où se dressent le Musée national, la Bibliothèque nationale, mais pas les Archives nationales, qui sont restées à Rio, à la Maison de la Moeda.

---

<sup>10</sup> DUBOSCQ (Guy) et MABBS (A. W.), *Organisation du pré-archivage*, Paris, Unesco, 1974 (<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001378/137819fo.pdf>, le 05 déc. 2017).

<sup>11</sup> <http://unesdoc.unesco.org/images/0000/000090/009046eo.pdf>, (le 05 déc. 2017).

<sup>12</sup> DUCHEIN, Michel, *Les Bâtiments et équipements d'archives*, Paris, Conseil international des archives, 1966.

MICHEL DUCHEIN : La Maison de la Moeda, à Rio de Janeiro, je la connais. J'y suis allé. J'ai même donné quelques conseils sur l'aménagement. Est-ce toujours Jaime Antunes da Silva<sup>13</sup> qui est directeur ?

ANGELICA MARQUES : Jaime Antunes, oui. Et à Brasilia, le bâtiment des Archives nationales est proche du bâtiment de la presse nationale. Vous le connaissez ?

MICHEL DUCHEIN : Non, j'ai visité Brasilia, mais il y a tellement longtemps. Brasilia a dû beaucoup, beaucoup changé depuis.

ANGELICA MARQUES : Oui, certes. La dernière fois que vous y êtes allé, c'est en 1987 ?

MICHEL DUCHEIN : Donc cela fait vingt-huit ans !

ANGELICA MARQUES : La documentation historique au Brésil est essentiellement conservée aux Archives nationales à Rio, à la Moeda.

MICHEL DUCHEIN : Je crois d'ailleurs que l'installation à la Moeda a été un petit peu une conséquence de ma première mission. C'est ma mission de 1975 qui a donné au gouvernement brésilien l'idée de faire cette installation à la Moeda.

ANGELICA MARQUES : Vous avez connu le directeur des Archives nationales qui s'appelait José Honório Rodrigues ?<sup>14</sup>

MICHEL DUCHEIN : Le directeur que j'ai connu s'appelait Raul Lima<sup>15</sup>.

ANGELICA MARQUES : Raul Lima, qui est venu après, je pense. Et ensuite, Celina Franco.

MICHEL DUCHEIN : J'ai alors fait la connaissance de beaucoup d'archivistes brésiliens qui étaient devenu des amis et... qui maintenant sont sûrement à la retraite eux aussi.

ANGELICA MARQUES : Oui. Vous êtes très... je ne sais pas en français... *querido* [trad. apprécié] par tous les Brésiliens, les professeurs, les collègues, les élèves... tous parlent de vous avec beaucoup de *carinho* [trad. affection].

MICHEL DUCHEIN : Parce qu'on était très amis. Je dois dire que ce qui m'avait beaucoup plu au Brésil, c'était l'ouverture d'esprit. On pouvait discuter de choses, faire des projets. À cette époque-là, je parlais un petit peu portugais, je m'y étais mis... et on pouvait lancer des idées et discuter, et chacun avait des idées et c'était vraiment un grand plaisir, pour moi, de travailler là-bas.

ANGELICA MARQUES : Nous sommes très... comment dit-on ça... *gratos* [trad. reconnaissants]. Nous vous remercions beaucoup parce que nous connaissons votre

---

<sup>13</sup> Jaime Antunes da Silva a été directeur des Archives nationales du Brésil de 1992 à 2016.

<sup>14</sup> José Honório Rodrigues (1913-1987) a été directeur des Archives nationales du Brésil de 1958 à 1964.

<sup>15</sup> Raul do Rego Lima (1911-1985) a été directeur des Archives nationales du Brésil de 1969 à 1980.

œuvre, nous pouvons y accéder. Et nous pouvons la lire pour donner des cours et pour faire de la recherche, même après le temps écoulé.

MICHEL DUCHEIN : Je reçois quelques fois des lettres d'archivistes brésiliens me demandant la permission de reproduire tel ou tel article. En 2004, il y a eu un grand congrès à Brasilia. Jaime Antunes da Silva a eu la gentillesse de m'inviter. Mais malheureusement, je ne peux plus voyager maintenant aussi bien.

ANGELICA MARQUES : J'ai lu votre lettre de remerciement parce que la professeure Georgete Medleg Rodrigues<sup>16</sup>, ma directrice de master, de doctorat et aujourd'hui de post-doctorat, me l'a communiquée. Elle vous aime beaucoup.

MICHEL DUCHEIN : J'ai une belle plaque à mon nom, qui m'a été transmise par l'ambassade de France. C'était un cadeau du premier congrès brésilien d'archivistique à Brasilia.

ANGELICA MARQUES : C'était le premier Congrès national d'archivistique au Brésil.

MICHEL DUCHEIN : Un des premiers articles que les Brésiliens m'ont demandé de traduire était celui sur *Les archives dans la Tour de Babel*.<sup>17</sup>

ANGELICA MARQUES : Je le connais, en effet. Il a été traduit dans la revue *Acervo*, à la demande de Jaime Antunes da Silva.

MICHEL DUCHEIN : *Les archives dans la Tour de Babel*, c'est une chose à laquelle je tiens beaucoup, parce que comme j'ai voyagé dans beaucoup de pays, je me suis aperçu que le même mot ne disait pas toujours la même chose. Même entre le français et l'anglais, qui sont deux langues très proches, le même mot ne signifie pas la même chose. *Selection*, par exemple en anglais, ce n'est pas la sélection en français. Ce n'est pas très différent, mais ce n'est pas identique. J'ai donc écrit cet article pour dire que les archivistes étaient dans la Tour de Babel parce que chacun parle sa langue et qu'on ne se comprend pas toujours.

ANGELICA MARQUES : Je pense qu'avant c'était plus difficile, mais aujourd'hui, c'est encore très difficile à cause, surtout, des problèmes de traduction.

MICHEL DUCHEIN : Tout à fait ! Nous avons en France une revue qui s'appelle *La Gazette des archives*. J'en étais le rédacteur en chef jusqu'en 1975. Et nous avons eu des problèmes de traduction, parce que des collègues étrangers nous envoyaient des textes, mais si on les traduisait sans bien connaître tous les termes, on pouvait faire des erreurs.

ANGELICA MARQUES : Vous étiez aussi directeur de la revue *Archivum* ?

---

<sup>16</sup> Georgete Medleg Rodrigues est professeur chargée du cours d'archivistique et du Programme d'études supérieures de l'Université de Brasilia (UnB).

<sup>17</sup> Article publié dans la *Gazette des Archives*, Paris, n° 129, 1984, p. 103-113, traduit en portugais par Silvia de Moura sous le titre "*Os Arquivos na Torre de Babel Problemas de terminologia arquivística internacional*", dans *Acervo*, Rio de Janeiro, v. 20, n° 1-2, p. 13-22, jan/déc. 2007.

MICHEL DUCHEIN : En effet, j'ai été rédacteur en chef, après Robert-Henri Bautier, qui a été le premier. Je lui ai succédé et je suis resté à *Archivum*... Oh, longtemps.

ANGELICA MARQUES : Vous rappelez-vous s'il y avait des contributions de Brésiliens pour *La Gazette* ou *Archivum* qui n'ont pas été publiées à cause de la langue, ou à cause d'autre chose ?

MICHEL DUCHEIN : Non. Nous avons – par nous, je veux dire *Archivum* – nous avons une correspondante brésilienne, Astréa de Moraes e Castro<sup>18</sup>.

ANGELICA MARQUES : Oui, je la connais.

MICHEL DUCHEIN : Astréa de Moraes, si vous la voyez, dites-lui mes amitiés. Alors, quand on publiait un numéro d'*Archivum*, on demandait la collaboration de tous les correspondants étrangers. Mais, selon le sujet, il y en a qui répondaient ou qui ne répondaient pas. Si on faisait un numéro sur les archives du Moyen Age, ça n'intéressait pas les archivistes américains.

ANGELICA MARQUES : Mais cette collaboration entre *Archivum* et le Brésil permettait la participation brésilienne. Astréa de Moraes e Castro a contribué beaucoup à l'archivistique brésilienne par la création du cours d'archivistique à l'Université de Brasilia. Elle et Mme Nilza Teixeira<sup>19</sup>. Elle est très sympathique. Elle est maintenant à la retraite.

Considérant votre apport à l'archivistique internationale et à l'archivistique brésilienne, je souhaite vous interviewer pour comprendre quels sont les rapprochements et les divergences entre l'archivistique ici, en France, et au Brésil, parce que, à mon avis, l'archivistique en France est très proche de l'histoire.

MICHEL DUCHEIN : Oui, bien sûr.

ANGELICA MARQUES : Et au Brésil, aujourd'hui, l'archivistique est très proche des sciences de l'information.

]

MICHEL DUCHEIN : Cela c'est l'influence des États-Unis.

ANGELICA MARQUES : Aujourd'hui, nous avons seize enseignements d'archivistique en licence<sup>20</sup> et un enseignement d'archivistique et de gestion des

---

<sup>18</sup> Astréa de Moraes e Castro a joué un rôle important dans l'archivistique brésilienne, lors de l'élaboration du projet n° 212, du 7 mars 1972, qui autorise la création des cours d'archivistique au niveau supérieur. Elle a également participé à la création de la chaire d'archivistique à l'Université de Brasilia (UnB) et aux négociations pour la création de cours dans d'autres institutions à Brasilia. Elle a dirigé la branche régionale de l'Association des archivistes brésiliens (AAB), à Brasilia, en 1979.

<sup>19</sup> Nilza Teixeira est bibliothécaire et a contribué à la création et au fonctionnement de la branche régionale de l'AAB à Brasilia.

<sup>20</sup> Les seize enseignements de licence en archivistique au Brésil sont dispensés dans les universités suivantes : 1) Universidade Federal do Estado do Rio de Janeiro (UNIRIO), 2) Universidade Federal de Santa Maria (UFSM), 3) Universidade Federal Fluminense (UFF), 4) Universidade de Brasília (UnB), 5) Universidade Estadual de Londrina (UEL), 6) Universidade Federal da Bahia (UFBA), 7) Universidade Federal do Rio Grande do Sul (UFRGS), 8) Universidade Federal do Espírito Santo (UFES), 9) Universidade Estadual Paulista Júlio de Mesquita Filho (UNESP/Marília), 10) Universidade Estadual da Paraíba (UEPB), 11) Universidade Federal da Paraíba (UFPB), 12) Fundação Universidade do Rio Grande do Sul (FURG), 13) Universidade Federal de Minas Gerais (UFMG), 14) Universidade Federal



documents en master, à Rio.<sup>21</sup> La majorité des enseignements d'archivistique sont rattachés aux départements ou instituts des sciences de l'information.

MICHEL DUCHEIN : Alors là, c'est très différent de l'optique française, en effet.

ANGELICA MARQUES : Par conséquent, la majorité de la production scientifique qui a comme sujet les archives ou l'archivistique est produite dans les programmes de *pós-graduação* [trad. deuxième et troisième cycles] en sciences de l'information. Les professeurs d'archivistique se forment en science de l'information. Ils font leur master et leur doctorat en science de l'information. Alors, la question qui m'inquiète est : comment et pourquoi l'archivistique brésilienne, qui était très proche de l'archivistique française pour la conservation des archives historiques, s'est-elle rapprochée des sciences de l'information ? Cela la distingue-t-elle de l'archivistique française d'aujourd'hui ? Et à partir de là, je vous demande, si vous pensez que les origines des relations entre l'archivistique et les sciences de l'information découlent du contexte de demande d'information de l'après-guerre ?

MICHEL DUCHEIN : Cela a certainement joué son rôle. Mais, vous me posez là des questions sur lesquelles je ne suis pas du tout une autorité, parce que c'est une évolution qui est récente par rapport à moi. Comme je vous le disais, il y a vingt-cinq ans que je ne suis plus dans la profession. Donc, je ne sais pas très bien ce qui a provoqué quoi. Mais ce qui est certain, c'est que, historiquement, en Europe – je dis bien en Europe, parce que c'est vrai pour tous les pays d'Europe, y compris même l'Europe de l'Est – l'organisation des archives est d'abord née de la nécessité de conserver et d'exploiter les documents anciens. Archives vient du grec *ἀρχαῖος*, qui veut dire « ancien ». C'est d'abord la science des documents anciens. Jamais il n'était venu à l'idée, en Europe, d'appeler archives des documents récents. Cela c'est une formulation nouvelle, moderne, tandis qu'aux États-Unis, qui sont une nation jeune par rapport à nous, ils n'ont pas ce problème parce qu'ils n'ont pas d'archives anciennes, au sens des archives européennes, qui ont plusieurs siècles d'existence. Ils en ont, bien sûr, mais justement, pour eux, les archives anciennes, c'est un petit peu comme des monuments historiques qu'on conserve avec respect, mais qui ne jouent aucun rôle dans leur vie courante. Conserver les lettres de Washington, par exemple... bien sûr, la moindre lettre de Washington est considérée comme un monument historique...

ANGELICA MARQUES : En effet !

MICHEL DUCHEIN : Mais cela ne leur pose pas un problème scientifique d'exploitation. En revanche, ils ont des masses considérables de production administrative moderne, et pour eux, c'est cela les archives. Je crois que c'est vraiment deux traditions différentes qui tiennent à l'histoire même de l'institution. Je vous dirai qu'en Europe, par exemple – c'est quand même le continent que je connais le moins mal – en Europe, il y a des pays qui ont très, très bien évolué vers le sens des archives modernes. L'Angleterre, l'Allemagne, la France... Et puis, il y a des pays, comme l'Italie par exemple, ou l'Autriche, qui sont restés plus traditionnels. Si en Italie, vous parlez à un Italien d'archives, *archivio*, il pensera tout de suite aux archives du Moyen

---

do Amazonas (UFAM), 15) Universidade Federal de Santa Catarina (UFSC) et 16) Universidade Federal do Pará (UFPA).

<sup>21</sup> *Programa de pós-graduação em Gestão de Documentos e Arquivos* (<http://www.unirio.br/ppgarq>, le 05 déc. 2017).

Age ou de l'Ancien régime. Certes, les choses ont bien évolué depuis trente ou quarante ans, mais la gestion des archives modernes ne fait pas partie de la tradition archivistique italienne. En revanche, j'ai chez moi un beau livre qui s'appelle *Archivi e memoria* ou *Memoria e archivi...* peu importe, qui a été publié par la direction des Archives italiennes et où il est question de toutes les archives de Florence, de Venise et des républiques du Moyen Age, de la Renaissance, etc. Il n'y est pas du tout question des archives modernes.

ANGELICA MARQUES : Mais, selon vous, la France a évolué et son modèle s'est inspiré de la tradition américaine ?

MICHEL DUCHEIN : Oui, nous nous sommes beaucoup inspirés des Américains – et des Anglais, je dois dire – pour le pré-archivage, c'est le système anglais que nous avons adapté en France. En Amérique – je sais qu'à une époque, c'était une question de discussion entre les Américains et nous – quand ils avaient réglé le problème du *records management*, ils avaient réglé le problème des archives. Mais pour nous, c'était seulement le début du problème des archives. Ce sont deux traditions différentes. Les sciences de l'information, c'est relativement récent. La France n'a jamais été en pointe dans ce domaine.

ANGELICA MARQUES : Et vous pensez que les sciences de l'information sont aussi très proches de l'informatique ? Ou de la communication ?

MICHEL DUCHEIN : Je crois que c'est fondamental. Autrefois, il y avait les journaux, et puis il y a eu la radio, la télévision, et maintenant, il y a les réseaux sociaux, l'informatique. Ce sont des choses qui sont récentes.

ANGELICA MARQUES : Oui. Surtout à partir des années 1980.

MICHEL DUCHEIN : J'ajoute que c'est une évolution technologique, mais c'est aussi une évolution psychologique et politique. Maintenant, les problèmes de l'information sont devenus fondamentaux. C'est une chose dont on parlait très peu autrefois. Pendant toute l'époque où j'ai été étudiant en archivistique, je n'ai pas entendu ce mot-là une seule fois. On nous parlait des archives comme mémoire historique, on nous parlait des archives même d'un point de vue patriotique : les documents fondateurs de la liberté, etc., etc. Mais on ne nous parlait jamais des archives comme moyen d'information.

ANGELICA MARQUES : C'est une nouvelle conception.

MICHEL DUCHEIN : Oui. Là, je crois que vous pouvez réellement dire que c'est un profond bouleversement dans la conception de l'archivistique. Mais je m'empresse de vous dire que je ne connais pas du tout l'enseignement de l'École des chartes actuel<sup>22</sup>. Donc, peut-être que ce que je dis est tout à fait faux, parce qu'on ne s'occupait pas de ça quand j'étais à l'École des chartes, il y a soixante ans. Mais, je pense que maintenant c'est tout à fait entré dans les mœurs. Nous avons un professeur, Pierre Marot, qui a été ensuite le directeur de l'École des chartes. Il enseignait non pas l'archivistique, parce que ça n'existait pas – le mot n'existait pas ; le mot est entré dans le dictionnaire en France dans les années 1960 – il était professeur des... archives, tout court.

---

<sup>22</sup> Sur cet enseignement aujourd'hui, voir le site de l'École des chartes (<http://www.enc-sorbonne.fr/>), le 05 déc. 2017).

ANGELICA MARQUES : En quoi consistait son cours ?

MICHEL DUCHEIN : C'est amusant quand j'y repense. D'abord, il nous expliquait comment s'étaient formées les archives. C'est-à-dire, dans l'Antiquité. Puis, il remontait jusqu'au Moyen Age, dans les abbayes, les moines qui conservaient les documents dans un coffre, etc. Ça, c'était l'histoire des archives. Et puis, le roi Philippe Auguste qui, pour la première fois, a concentré les archives royales au Louvre. Ensuite, Pierre Marot nous apprenait en quoi consistaient les archives : archives administratives, archives religieuses, archives des tribunaux, de l'armée, etc. Et puis, il nous apprenait les diverses formes de documents : les correspondances, les lois, les règlements, les édits royaux, etc. Enfin, il nous apprenait à les lire et à les interpréter, c'est-à-dire la diplomatique et la paléographie. C'était cela, le cours d'archives. Je crois que le mot de communication publique n'existait même pas.

ANGELICA MARQUES : L'accès aux archives était très restreint.

MICHEL DUCHEIN : Je peux vous donner un exemple précis. Pour mon premier poste, j'ai été directeur des Archives départementales à Limoges. C'est une ville du centre de la France. Ce n'est pas une très grande ville, mais ce n'est pas une petite ville. Limoges a plus de cent mille habitants. Et bien, aux Archives à Limoges, Archives de la Haute-Vienne, il y avait trois ou quatre chercheurs.

ANGELICA MARQUES : Seulement ?

MICHEL DUCHEIN : Oui. Et il arrivait assez souvent que la salle de lecture soit vide, sans un seul lecteur, parce que l'idée de venir aux Archives pour consulter des documents concernait uniquement des professeurs, des historiens, ou des étudiants de haut niveau. Ce petit détail vous donne une idée de la situation. Considérer l'archivistique comme une science de l'information, alors, vraiment, cela ne serait venu à l'idée de personne à cette époque-là.

ANGELICA MARQUES : Je vous demande cela parce que, au Brésil, les sciences de l'information sont conçues majoritairement comme un type d'évolution de la documentation. C'est une notion qui a été conçue par les Belges Paul Otlet et Henri La Fontaine, à la fin du dix-neuvième siècle. Et, en ajoutant à cette notion de documentation, celle de communication, d'accès, de récupération de l'information...

MICHEL DUCHEIN : Maintenant, c'est fondamental. C'est certainement une vision beaucoup plus large et beaucoup plus démocratique des archives.

ANGELICA MARQUES : Oui. Je le pense aussi. Et je ne comprends pas pourquoi l'archivistique en France n'est pas représentée au CNRS, le Centre national de la recherche scientifique, et pourquoi elle est conçue comme un type de discipline auxiliaire de l'histoire.

MICHEL DUCHEIN : D'abord, il y a une tradition et je ne crois pas qu'on puisse la changer. L'administration des Archives, la Direction des archives, a toujours été rattachée au ministère de la Culture. Les archives, cela fait partie, comme les musées, comme les monuments historiques, de ce qu'on appelle le patrimoine. Vous savez que

maintenant les archivistes en France s'appellent conservateurs du patrimoine. C'est le titre officiel des archivistes.

ANGELICA MARQUES : Ils sont fonctionnaires de l'Etat ?

MICHEL DUCHEIN : Pas tous. Il y a deux catégories d'archivistes en France. Il y a les archivistes de l'Etat, et les archivistes territoriaux – archivistes des régions, archivistes des communes (archives municipales).

ANGELICA MARQUES : Et les archivistes des départements ?

MICHEL DUCHEIN : Les archivistes des départements, ce sont des fonctionnaires de l'État qui sont mis par l'État à la disposition des départements. C'est un bon système parce que cela permet de ne pas faire toute sa carrière dans le même poste. On peut très bien être archiviste aux Archives nationales et être nommé dans un département, ou on peut très bien être archiviste dans un département et venir aux Archives nationales, comme cela a été mon cas. De sorte que, administrativement, c'est un corps unique, qu'on appelle les conservateurs du patrimoine. Quand on sort de l'Institut national du patrimoine, on a le titre de conservateur du patrimoine. Et, selon les besoins, on est nommé à Paris ou en Province, mais on peut aller de l'un à l'autre par la suite.

ANGELICA MARQUES : C'est une opinion personnelle que je vous demande. Comment voyez-vous les progrès de l'archivistique brésilienne par rapport au développement de cette discipline dans les autres pays ?

MICHEL DUCHEIN : Franchement, je ne sais pas du tout quel est l'état actuel de la législation sur les archives au Brésil. J'ai perdu le contact depuis 25 ans.

ANGELICA MARQUES : Notre loi d'archives a été publiée dans les années 1991<sup>23</sup> et elle a déjà été modifiée plusieurs fois, à cause du délai au bout duquel les archives peuvent être accessibles au public. Au début, les archives devaient rester non communicables au public pendant 30 ans, renouvelables pour 30 ans de plus. Après cela a été fixé à 50 ans, renouvelable une fois.

MICHEL DUCHEIN : C'est un système d'écluses.

ANGELICA MARQUES : Oui. Ensuite, on est revenu à la première date de 30 ans. Il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet.

MICHEL DUCHEIN : Un bon système est un système qui fonctionne bien.

ANGELICA MARQUES : Dans la pratique, il est trop difficile.

MICHEL DUCHEIN : Tout est là, vous savez. Qu'il s'agisse des archives ou de n'importe quoi, une loi peut être excellente et ne pas être appliquée. En France, nous en avons beaucoup comme cela. Nous avons beaucoup de lois très, très bien faites et qui ne sont pas appliquées.

---

<sup>23</sup> Loi n° 8159 du 9 janvier 1991 relative à la politique nationale en matière d'archives publiques et privées ([http://www.planalto.gov.br/ccivil\\_03/leis/L8159.htm](http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/leis/L8159.htm) , le 05 déc. 2017).

ANGELICA MARQUES : Mais en 2012, nous avons eu une grande évolution, qui n'est pas strictement archivistique, mais qui est démocratique. C'est la loi sur l'accès à l'information.<sup>24</sup> Elle établit que toutes les informations qui sont produites par les États et par l'État central doivent être communiquées. Par exemple, je suis aujourd'hui enseignante en archivistique à Brasilia. Mon salaire est publié sur le site du gouvernement, pour que tous les citoyens puissent le connaître, parce que je suis une fonctionnaire de l'État.

MICHEL DUCHEIN : *Freedom of information act*... Cela ce sont les Américains qui l'ont inauguré. En France nous n'avons pas exactement de *Freedom of information act*, mais nous avons une loi qui dit à peu près la même chose. Elle s'appelle la loi sur l'accès aux documents administratifs.<sup>25</sup> Elle prévoit, comme votre loi brésilienne, que tous les documents administratifs doivent être librement communiqués à tout citoyen qui les demande, sauf s'ils concernent la vie privée...

ANGELICA MARQUES : Et la sécurité de l'État, bien sûr.

MICHEL DUCHEIN : En effet. C'est assez restrictif. Et comme cela touche beaucoup les archives, il y a une commission (Commission d'accès aux documents administratifs ou CADA), dont j'ai été membre pendant dix ans. Cette commission dépend du Premier Ministre, parce qu'il ne faut pas qu'un ministre entre en conflit avec un autre ministre. C'est le Premier Ministre qui décide. La Commission est présidée par un conseiller d'État, et elle comprend un représentant des Archives, un représentant du ministère de l'Intérieur, un représentant de l'Armée, à cause des secrets militaires, et encore deux ou trois autres, je ne me rappelle plus. Je revois la table où nous siégeons, nous étions six ou huit à peu près. Voilà. Et cette commission, la CADA, Commission d'accès aux documents administratifs, dit si oui ou non un document est communicable ou pas.

ANGELICA MARQUES : Au Brésil, ça marche comme ça.

MICHEL DUCHEIN : Donc, cela ressemble à votre système finalement. Maintenant tant d'années ont passé, je pense que cela doit se passer assez bien. Mais de mon temps, comme la loi était toute neuve, il y avait des accrochages sérieux. Quelquefois certains membres de la commission étaient pour la communication et d'autres non. Et, en général, le représentant des archives, ce n'est pas lui qui avait le dernier mot !

ANGELICA MARQUES : Nous non plus, nous n'avons pas beaucoup de voix. Vous avez dit l'importance que vous attribuez à la proximité entre la discipline archivistique et les sciences de l'information. La question qui est la est plus directement liée à ma recherche est celle-ci : identifiez-vous aujourd'hui une archivistique brésilienne qui pourrait avoir des aspects caractéristiques en héritage de l'archivistique française ?

MICHEL DUCHEIN : Franchement, je ne connais pas assez l'archivistique brésilienne actuelle. Mon expérience personnelle remonte à 25 ans. Mais j'imagine, dans un pays

---

<sup>24</sup> Loi n° 12527 / 2011, du 16 mai 2012, qui régleme le droit constitutionnel d'accès à l'information publique. Cette loi a créé des mécanismes qui permettent à toute personne d'accéder aux informations publiques des institutions et administrations ([http://www.planalto.gov.br/ccivil\\_03/\\_ato2011-2014/2011/lei/112527.htm](http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_ato2011-2014/2011/lei/112527.htm), le 05 déc. 2017).

<sup>25</sup> Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.

moderne et dynamique comme le Brésil, que vous vous trouvez face aux mêmes problèmes, avec évidemment une tradition culturelle un peu différente. Mais ces problèmes d'accès, de libéralisation de l'accès par exemple, c'est tellement lié au problème démocratique, que je ne crois pas que le Brésil puisse agir différemment des autres pays. Ce qu'il y a, c'est souvent la distinction entre la réalité et la théorie. Dans les pays à gouvernement autoritaire, bon... je peux vous raconter une anecdote un peu ancienne, mais qui pourrait encore se passer de nos jours. Un historien français voulait consulter des archives égyptiennes. Cela se passait au temps du dictateur égyptien Nasser. L'historien français voulait consulter des archives égyptiennes qui étaient théoriquement tout à fait consultables, c'étaient des archives du XIX<sup>e</sup> siècle, de l'époque de la construction du canal de Suez. Il avait écrit à la direction des Archives d'Égypte et il ne recevait pas de réponse. Mais il avait une date fixée pour son voyage, il n'était pas libre d'aller au Caire quand il voulait. Enfin, bref, il va au Caire et se dit : « Je vais essayer de me débrouiller sur place. » Il se présente aux Archives. « Oh non, c'est fermé, il faut que vous ayez une autorisation de ceci, de cela. » Alors, il s'adresse à l'ambassade de France en disant : « Peut-être que ça ira mieux. » Et puis un beau jour, il reçoit une lettre lui disant : « Monsieur, nous avons appris vos démarches, etc. etc. Mais l'autorisation vous a été donnée. Elle vous a été envoyée. » En réalité, ils s'étaient arrangés pour que l'autorisation ne lui parvienne pas. Il y avait une erreur d'adresse ou quelque chose comme cela. Et quand il est allé aux Archives, on lui a dit : « Ah non, monsieur, c'était valable de telle date à telle date ». Et bien cela c'est l'exemple typique d'une loi qui existe, mais qui n'est pas appliquée. Et cela peut exister dans tous les pays.

ANGELICA MARQUES : Oui, mais au Brésil, qui est maintenant un pays démocratique, je ne pense pas qu'il y ait ce genre de blocage, et surtout depuis la loi d'accès de 2012. Il existe une demande sociale pour obtenir les informations...

MICHEL DUCHEIN : Comment cela fonctionne-t-il ?

ANGELICA MARQUES : Il y a dans chaque service gouvernemental un service qui doit répondre aux demandes d'information et qui s'adresse aux archives où sont conservées les informations demandées. Si les archives ne sont pas organisées, ça n'est pas possible. Alors, la pression sociale agit pour que les archives soient organisées afin de répondre à ce genre de demandes.

MICHEL DUCHEIN : C'est un bon système. Cela fonctionne un peu comme cela en France. Vous savez qu'en France, les Archives nationales ont un représentant dans chaque ministère, c'est une sorte de pré-archivage. Cela remonte à pas mal d'années. C'est le représentant des Archives nationales dans le ministère qui est chargé de répondre à ce genre de questions.

ANGELICA MARQUES : J'ai fait la connaissance la semaine dernière de l'archiviste du Ministère de la Culture, qui a été formé ici, à l'École des chartes. Il m'a expliqué qui sont les « archivistes en mission » et quelles sont leurs tâches de pré-archivage dans leur ministère.

]

MICHEL DUCHEIN : Ils ont été créés pour cela. Ce système remonte aux années 60. Il marche bien. Enfin, plus ou moins bien selon les ministères, parce qu'il y a des ministères qui ne s'y intéressent pas du tout. Mais, dans les grands ministères, l'Intérieur, l'Éducation nationale, la Justice, cela fonctionne très bien. Et d'ailleurs, c'est

un bon début de carrière pour un archiviste. Les archivistes qui sortent de l'École des chartes et qui sont nommés en mission dans un ministère, en général, font de belles carrières.

ANGELICA MARQUES : Pour terminer, professeur Duchein, je vous appelle ainsi parce que pour moi vous êtes et vous serez toujours un professeur.

MICHEL DUCHEIN : Oh, j'ai l'habitude, on m'a souvent appelé professeur, bien que je n'aie jamais été professeur en titre.

ANGELICA MARQUES : La question que je veux vous poser n'a pas de lien direct avec ma recherche, mais avec le programme de recherche que je dirige, parce qu'aujourd'hui, je suis rattachée au programme de *pós-graduação* en sciences de l'information et mes étudiants de licence, qui sont aujourd'hui en master, effectuent leurs recherches sur les principes archivistiques. Une de mes étudiantes s'occupe des fondements scientifiques et des répercussions théoriques des principes archivistiques tels que le principe de provenance, et un autre étudie dans la littérature archivistique le *Princípio da territorialidade*. Dit-on principe de territorialité en français ?

MICHEL DUCHEIN : On dit aussi principe de pertinence territoriale.

ANGELICA MARQUES : Il y a des auteurs qui disent pertinence territoriale, d'autres qui disent territorialité. Mon étudiant s'occupe de ce sujet. Votre article sur le *respeito aos fundos*, le principe de respect des fonds, qui est traduit au Brésil, est très utilisé jusqu'à aujourd'hui par nous dans les cours de licence. Aussi je vous demande : que vous pensez aujourd'hui de ces principes-là ? Pensez-vous que le principe de provenance, le principe de territorialité, sont valables aujourd'hui ou qu'ils devront changer pour s'adapter à notre réalité d'aujourd'hui ?

MICHEL DUCHEIN : Je suis assez prudent dans ce domaine. D'abord, pour la territorialité, il y a des principes internationaux.

ANGELICA MARQUES : Oui, la convention de Vienne.

MICHEL DUCHEIN : C'est la compétence de l'Unesco. La personne qui s'est occupée de cela, c'est M. Charles Kecskeméti<sup>26</sup>, que vous devez connaître.

ANGELICA MARQUES : Oui, je l'ai interviewé la semaine passée.

MICHEL DUCHEIN : C'est Charles Kecskeméti qui est vraiment très au courant de ces problèmes parce que lui-même est d'origine hongroise – avant d'être français, il était hongrois – et dans toute l'Europe centrale, il y a eu le problème de l'Empire austro-hongrois, avant la guerre de 14. Après la chute de l'Empire austro-hongrois en 1918, on s'est trouvé avec des masses d'archives dont on ne savait pas si elles devaient rester à Vienne ou à Budapest. Le problème de territorialité était fondamental. Et c'est pour cela qu'on a fait cette convention pour laquelle M. Kecskeméti a été très actif. Nous avons eu aussi un problème, nous la France, quand l'Algérie est devenue indépendante. Il y avait beaucoup d'archives à Alger. Qu'est-ce qui devait rester à Alger ? Qu'est-ce qui

---

<sup>26</sup> Charles Kecskeméti, secrétaire général du conseil international des archives de 1962 à 1998 (<http://www.iias-trieste-maribor.eu/fileadmin/biografie/2013/Kecskemeti.pdf>, le 07 déc. 2017).

devait venir en France ? Finalement, le principe général était que tout ce qui dépendait de l'État en tant qu'État a été rapatrié en France, parce qu'il n'y avait pas d'État algérien auparavant. Mais en revanche, tout ce qui était administratif et qui concernait le territoire algérien est resté à Alger. Mais la question de la territorialité peut aussi se poser quand il y a un changement de circonscription administrative ou un déménagement d'une administration sur un autre territoire.

ANGELICA MARQUES : Aujourd'hui les Canadiens disent que la territorialité peut être nationale, en considérant les conflits entre les différents pays, et elle peut être aussi institutionnelle, en considérant les institutions qui sont multinationales. Il y a des questions qui sont, surtout aujourd'hui, administratives.

MICHEL DUCHEIN : Cela c'est un problème que vous avez au Brésil et que nous n'avons pas en France, alors je n'ai pas du tout d'expérience dans ce domaine. Parce qu'en France, c'était très clair : une administration, elle est d'État ou elle est régionale, départementale ou municipale.

ANGELICA MARQUES : D'accord. C'est séparé.

MICHEL DUCHEIN : Mais depuis la Révolution, depuis la loi de messidor an II (1794), les archives des services de l'État dans les départements et les archives des départements proprement dit sont conservées ensemble sous le nom d'Archives départementales. Quand j'étais à Limoges, j'avais dans mes archives des fonds d'État, par exemple les archives de la préfecture, qui est un service de l'État et j'avais aussi des archives départementales proprement dites, par exemple, celles de la Direction départementale de l'agriculture, qui est une administration dépendant du département.

ANGELICA MARQUES : D'accord. Mais chaque fonds est bien identifié et séparé des autres fonds ?

MICHEL DUCHEIN : En principe, oui.

ANGELICA MARQUES : Ce principe du respect des fonds est-il valable aujourd'hui en considérant le regroupement de tous les documents qui sont produits et reçus par l'administration publique et par les familles, les personnes ? Ou pensez-vous qu'il y ait besoin de le changer pour qu'il puisse répondre à la demande actuelle ? Surtout pour les documents électroniques.

MICHEL DUCHEIN : Je serai prudent sur ce point. Je crois tout à fait au respect des fonds parce que les archives sont produites par quelqu'un : une administration, un organisme et elles font partie de l'histoire de cette institution. C'est cela le respect des fonds. Il ne faut surtout pas – je suis très ferme là-dessus, pour l'état actuel des choses – mélanger des archives de différentes provenances. Ce qu'on a fait, hélas, au XIX<sup>e</sup> siècle – et Dieu sait les résultats que cela a donnés. Mais en revanche, pour des raisons de commodité, de clarté, de transparence même, je ne vois pas du tout d'inconvénient à ce qu'on les rapproche.

ANGELICA MARQUES: D'accord.

MICHEL DUCHEIN : Mais pas qu'on les mélange.



MICHEL DUCHEIN : Voilà ce que je veux dire. Si deux ou trois fonds touchent un peu le même domaine, je ne vois pas du tout d'inconvénient à ce qu'on les conserve dans le même dépôt d'archives.

ANGELICA MARQUES : Pour faciliter les recherches.

MICHEL DUCHEIN : Mais il ne faut absolument pas les mélanger, il faut que chacun d'eux garde sa personnalité.

ANGELICA MARQUES : Donc le respect de fonds marche bien.

MICHEL DUCHEIN : Sur ce point-là, vous pouvez me citer parce que je crois que c'est très important. Cela dit, il y a maintenant un nouveau problème qui est le problème des archives électroniques où on ne sait plus qui est le producteur. Les diverses provenances sont modifiées, mélangées. Alors, comment respecter le principe de provenance ? C'est une question pour laquelle je ne suis pas du tout compétent. Mais quand il s'agit d'archives écrites, traditionnelles, sur support papier, je suis très fermé, il ne faut pas les mélanger. On peut les rapprocher, on peut les comparer, on peut les compléter l'une par l'autre, mais à condition que chaque fonds reste bien individualisé, qu'on sache de quel organisme provient chaque document. Aujourd'hui, le gros problème c'est celui des attributions administratives qui changent, qui passent d'une administration ou d'un organisme à un autre. Telle activité est gérée aujourd'hui par une administration et demain un décret va la transmettre à une autre. À ce moment-là, il faut garder trace de la provenance et il faut établir les liens entre les fonds, ce qui n'est pas facile. J'ai étudié cela en 1977 dans un article de la *Gazette des Archives*, « Le respect des fonds en archivistique... »<sup>27</sup>.

ANGELICA MARQUES : Il a été traduit en portugais et il est encore utilisé aujourd'hui.

MICHEL DUCHEIN : C'était le fruit d'une expérience parce que j'avais été confronté à ce problème de fonds mélangés et pas très nets.

ANGELICA MARQUES : Je vous remercie de cet entretien au nom de l'archivistique brésilienne, au nom de l'Université de Brasilia et je vous remercie pour moi-même parce que c'est *uma honra, uma alegria, uma satisfação, uma emoção e eu não tenho palavras para agradecê-lo. Para mim é um momento histórico da minha vida.* [trad. un honneur, une joie, une satisfaction, une émotion, et je n'ai pas de mots pour vous remercier. Pour moi, c'est un moment historique dans ma vie].

MICHEL DUCHEIN : *Muito obrigado e para mim é um prazer* [Trad. Merci beaucoup et pour moi c'est un plaisir]... Comment on dit les liens?

ANGELICA MARQUES : *Ligação, relação...*

MICHEL DUCHEIN : *Por ter la ligação com o Brasil e muitos recordos do Brasil.* [trad. d'avoir des liens avec le Brésil et de nombreux souvenirs du Brésil].

---

<sup>27</sup> DUCHEIN, Michel, Le « respect des fonds » en archivistique : principes théoriques et problèmes pratiques", dans *La Gazette des Archives*, n° 97, 2° trimestre 1977, p. 71-96.

ANGELICA MARQUES : *E saiba que o senhor é muito querido e que quando eu mostrar esta entrevista para meus alunos, eles ficarão muito felizes e muito emocionados.* [trad. Et sachez que vous êtes très apprécié et que lorsque je montrerai cette interview à mes étudiants, ils seront très heureux et très excités].

MICHEL DUCHEIN : Je voudrais vous remercier du fond du cœur pour votre livre *A Arquivologia brasileira*<sup>28</sup>, que je vais lire et qui me rappellera ce beau pays dont j'ai gardé de bons souvenirs.

---

<sup>28</sup> MARQUES, Angelica Alves da Cunha. *A Arquivologia brasileira : busca por autonomia no campo da informação e interlocuções internacionais*, Rio de Janeiro, AAB, 2013.